

√ J'ai rencontré Petit Poucet en 2006 avec une vision: des kangourous sur des camions!

Vision: des kangourous sur des camions!

Petit Poucet m'a aidé à structurer le projet et l'aide financière et l'aide financière m'a apporté la confiance et l'aide financière m'a apporté la confiance en l'aide financière m'a apporté la confiance en l'Autorité l'aide financière m'a apporté la confiance en l'aide m'a couleur du micro-déménagement.

La micro-déménagement la micro-déménagement est aujourd'hui n° 1 du micro-déménagement.

La micro-déménagement la micro-déménagement le micro-déménagement la micro-déménagement.

La micro-déménagement la micro-démé

Franck Oddo, étudiant fondateur de KANGOUROUZ, v kangourouz.com, Promotion Petit Poucet 2008

CONCOURS DE CRÉATION **D'ENTREPRISE** RÉSERVÉ AUX

1er Prix: 3000€ et 3 mois de conseil 10 lauréats récompensés Diagnostic personnalisé offert aux 30 finalistes



Toutes les infos sur **www.petitpoucet.fr** DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : 15 DÉCEMBRE 2010

Ma Boîte

Avec le soutien de :



Alcatel·Lucent (1)



Deloitte.





Pour participer il vous suffit de retourner votre dossier de candidature accompagné d'une copie de vos cartes étudiants <u>avant le mercredi 15 décembre 2010</u> (cachet de la Poste faisant foi) par courrier à :

BP 50135 75263 PARIS Cedex 06

PETIT POUCET est le seul et unique destinataire des dossiers de candidature et ce pour les seuls besoins du concours. Il s'engage à garder confidentielles les informations diffusées dans le présent dossier (voir article 6 du règlement).

Le dossier de candidature doit obligatoirement être accompagné des **photocopies des cartes d'étudiant** des participants, dans le cas contraire le dossier ne sera pas corrigé.

Aucun document complémentaire ne doit être adressé.

Le dossier doit être manuscrit, en aucun cas les réponses ne doivent dépasser les espaces délimités par les cadres.

Informations et obtention du numéro de préinscription sur simple demande par mail à **concours@petitpoucet.fr** (voir article 9 du règlement)

Téléchargez votre dossier de candidature sur :

www.petitpoucet.fr

A. Présentation de l'équipe



 Nom de l'école d'origine (de chaque membre de l'équipe) / Niveau et filière : 	Numéro de pré-inscription (article 9 du règlement)	
•••••		
••••••	1	
•••••	1	
2. Votre société est-elle déjà créée ? :		
3. A quelle date l'avez-vous ou envisagez-vous de la créer ?		
4. Quelle est ou quelle sera sa ville d'implantation ?		
5. Nom du (des) porteur(s) de projet / Coordonnées (Adresse, tél, n	nail) / Âge :	
	_	
•••••	•••••	
6. Quelles sont les grandes étapes de votre parcours étudiant ? Quel a été l'évènement déclencheur de votre projet ?		
	••••••	
••••••	••••••••	
	•••••	
7. S'il s'agit d'un projet collectif, quel est votre trait de caractère cor Quel est le rôle de chacun ?	nmun ?	
••••••	•••••••••	
•••••	•••••••••	

B. L'idée



8. En quoi consiste concrètement cette création d'entreprise ?
••••••
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
C. Son contexte
9. Pourquoi votre marché est-il porteur ?
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
10. Qui sont vos concurrents et quelles sont leurs principales faiblesses ?
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
11. Présentez votre offre et décrivez votre client type :
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
D. Sa mise en place
12. Quelle sera ou quelle a été votre première étape ?
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
13. Quels sont, selon vous, les principaux obstacles à votre projet ? A quelle échéance pensez-vous en vivre ?

E. Le financement



année, remplissez le tableau ci-desso	de vos entrées et de vos sorties financières de la première us en €:
,	+
Apport personnel en capital (+ compte courant si besoin)	
Apport d'investisseurs ? Prêt bancaire ? Subvention ?	
Chiffre d'affaires Hors Taxes (détail si besoin)	
·	
Principaux investissements et dépenses Hors Taxes (détail si besoin) Salaires bruts	
TOTAL sorties en €:	
L'avenir du projet	
15. Selon vous, votre projet apporte-t marché ? Est-ce un avantage ou u	t-il une rupture par rapport à ce qui existe déjà sur le un inconvénient ?
16. A quel type de besoin votre offre	répond-elle ? Devra-t-elle évoluer ?

G. Synthèse du projet



I. Le projet autrement



25. Illustrez votre projet :

Règlement



Article 1

La société PETIT POUCET organise un concours national à l'attention des étudiants créateurs d'entreprise.

Article 2

L'objet du concours est de primer les projets de création d'entreprise considérés comme les meilleurs par un jury spécial réuni à cette occasion.

Article 3

Sont autorisés à concourir tous les étudiants ayant un projet de création d'entreprise (ou d'association) ou ayant déjà déposé les statuts de leur entreprise. Le capital social de la société devra être détenu à plus de 51% par des actionnaires étudiants.

Article 4

Les dossiers de candidature devront être adressés au plus tard le 15 Décembre 2010, le cachet de la poste faisant foi. Aucun document complémentaire ne doit être adressé.

Article 5

Chaque projet ne peut faire l'objet que d'un seul dossier de candidature. De la même manière un candidat ne peut présenter qu'un seul dossier.

Article 6

PETIT POUCET s'engage à tenir confidentielles, tant pendant la durée du concours qu'après son déroulement toutes informations dont elle aura eu connaissance sur l'activité décrite dans le dossier de candidature. Les droits de propriété intellectuelle, artistique ou industrielle auxquels pourraient donner lieu la création, la conception ou l'invention contenues dans le dossier de candidature reste la propriété exclusive et totale des candidats.

Article 7

Le dossier de candidature est disponible sur internet à l'adresse www.petitpoucet.fr ; il devra être adressé par courrier à CONCOURS PETIT POUCET - BP 50135 - 75263 PARIS Cedex 06. La participation au concours est gratuite, les frais d'envoi restant cependant à la charge des participants.

Article 8

Les participants devront retourner les dossiers de candidature complétés accompagnés des photocopies de leurs cartes d'étudiants. Aucun document complémentaire ne doit être adressé. Le dossier doit être manuscrit. En aucun cas les réponses ne doivent dépasser les espaces délimités par les cadres, dans le cas contraire le dossier ne sera pas corrigé.

Article 9

Préinscription

Pour une meilleure gestion de leur candidature et pour recevoir un accusé de réception de leur dossier, les participants devront reporter leur numéro de préinscription sur la première page de leur dossier. Pour obtenir leur numéro de préinscription, les participants devront adresser le nom du (des) porteur(s) de projet et le nom de l'école d'orgigine par mail à concours@petitpoucet.fr

Article 10

Afin d'évaluer les dossiers un jury composé de professionnels mettra ses compétences au service du concours. Le projet peut être établi dans tous les secteurs d'activité et ne sera pas nécessairement à caractère innovant. Les projets seront évalués selon la Matrice IPP (Méthodologie de la Chrysalide) au travers des critères suivants :

- originalité de l'idée et simplicité de mise en œuvre
- potentiel de développement
- capacités entrepreneuriales des porteurs de projet



Article 11 : Les résultats

Parmi l'ensemble des projets participants, le jury retiendra 30 finalistes. Ils seront contactés directement à partir du 6 janvier 2011 pour convenir d'un entretien de présentation dans la semaine du 17 janvier 2011 à Paris. Le jury retiendra alors 10 projets qui seront primés. Parmi eux, 4 entreprises seront soutenues par Petit Poucet et intégreront la communauté des Petits Poucets (financement, conseils, réseau, hébergement dans la Maison des Petits Poucets). Les résultats définitifs et la remise des trophées auront lieu lors d'une soirée évènement qui se déroulera à Paris.

Article 12 : Dotations aux lauréats

L'attribution des dotations offertes par les sponsors ne sera valable qu'en cas de constitution effective des sociétés primées dans un délai d'un an à compter de la décision du jury. Dans ce cas, la dotation sera attribuée dès constitution de la société. En aucun cas les décisions du jury ne donnent recours à l'appel. Le jury décernera 10 prix :

- Prix d'Excellence : 3000 € de dotation et 3 mois de conseil.
- Prix Innovation: 1500 € de dotation et 2 mois de conseils.
- Prix Jeune entrepreneur de l'année : 1500 € de dotation et 2 mois de conseils.
- Prix NTIC: 1500 € de dotation et 2 mois de conseils.
- Prix Tendances et Culture : 1500 € de dotation et 2 mois de conseils.
- Prix Femme Créatrice d'Avenir : 1500 € et 2 mois de conseils.
- 4 prix Créateurs d'Avenir : 1000 € et 1 mois de conseils.

Le jury se réserve la possibilité ou non d'attribuer des prix suivants ainsi que la possibilité d'attribuer chacun des prix ex-æquo à des projets qu'il aura jugé de qualité égale, la dotation sera dans ce cas partagée.

Article 13: Autres Prix

Le jury décernera également :

- Le « Prix de la meilleure école entrepreneuriale de France » à celle des écoles participantes qui aura obtenu le meilleur taux de projets présélectionnés (nb de présélectionnés / nb de présentés à partir de 4 projets, en cas d'égalité, le classement des candidats par école sera pris en compte).
- Le « Prix de la meilleure initiative associative ou solidaire ». Il sera soutenu par le Fonds de dotation pour l'entrepreneuriat étudiant et accompagné pendant 1 an.
- Le « Prix de la meilleure Région entrepreneuriale de France » à celle des Régions participantes qui aura obtenu le meilleur taux de projets présélectionnés (nb de présélectionnés / nb de présentés à partir de 4 projets, en cas d'égalité, le classement des candidats par région sera pris en compte).
- Chaque finaliste pourra bénéficier sur simple demande d'un diagnostic personnalisé offert par l'un des partenaires du concours. Ce diagnostic sera gratuit, sans engagement commercial et se fera dans le respect de la confidentialité du projet.

Article 14 : L'éligibilité à l'accompagnement de PETIT POUCET

Les 10 projets primés seront éligibles à l'accompagnement de PETIT POUCET. A la demande des porteurs de projets, ils pourront être présentés à partir mars 2011 au comité d'engagement de Petit Poucet. En cas d'accord du comité, ils se verront proposer un hébergement d'un an dans la Maison des Petits Poucets, boulevard Saint Michel à Paris à partir de Juin 2011. Ils intégreront la communauté des Petits Poucets et pourront accéder à l'ensemble des solutions d'accompagnement et de financement personnalisées (prêt d'honneur, investissement en capital). Chaque projet primé aura la liberté de refuser l'accompagnement de PETIT POUCET et ce indépendamment des dotations et prix obtenus.

Article 15

La participation à ce concours implique l'acceptation de plein droit et sans réserve du présent règlement.